



Association pour la formation des
représentantes / représentants des
travailleurs (AAA) de la CCT MEM

Séminaire d'approfondissement

Durée du travail et Licenciement collectif

Questions sur la durée du travail

- Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui ne l'est pas ? Répondre aux questions complexes de manière sûre et compétente.

Licenciement collectif et procédure de consultation

- Que faire en cas de licenciement collectif et quel est mon rôle en tant que représentant des travailleurs ? Nous répondrons à cette question ainsi qu'à d'autres au moyen d'exemples pratiques et d'exercices.

Méthode

- Séminaire

Durée

- 1 journée (09.00 – 16.30)

Participants

- Représentants des travailleurs qui ont déjà suivi le séminaire de base et qui ont de l'expérience en tant que représentants des travailleurs.

Orateurs

- Experts des associations des travailleurs et des employeurs

Prix

- **Membres ASM** CHF 250.00 (TVA en sus)
- **Non membres ASM** CHF 470.00 (TVA en sus)

➔ Déjeuner et boissons non alcoolisées inclus

Inscription / conditions d'annulation

- Les inscriptions seront prises en compte selon l'ordre dans lequel Swissmem les recevra.
- Nous nous réservons le droit d'annuler les séminaires dont le nombre de participants est insuffisant.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du participant moins de 4 semaines avant le début du séminaire. L'entreprise peut cependant inscrire un remplaçant approprié sans frais supplémentaires.

Date et lieu

- **Séminaire d'approfondissement F 2.1** : Jeudi 26 septembre 2024 (09.00 – 16.30 app.)
Hôtel Alpes et Lac, Neuchâtel, Place de La Gare 2, 2000 Neuchâtel <https://www.alpesetlac.ch/>

Inscription

<https://aaa.swissmem.ch/fr/notre-offre/seminaire-dapprofondissement.html>